



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



Opération inter-services de contrôle des flux de transport routier de marchandises

Vendredi 25 octobre 2024

9:00 -> 17:00

Aire de They (RN57)

Commune de Sorans-lès-Breurey (70)

L'objectif de l'opération : lutter contre toutes les formes de fraudes impactant le secteur des transports routiers, dans une approche inter-institutionnelle

Dans un contexte où le marché européen des transports est particulièrement tendu, le contrôle des transports terrestres s'avère essentiel pour réguler les aspects économiques, la concurrence, et les conditions de travail des employés.

Animés par la volonté commune de travailler en coordination pour lutter contre les fraudes dans le secteur du transport routier, l'unité de contrôle des transports terrestres de la Haute-Saône (DREAL Bourgogne – Franche-Comté) et ses partenaires (Gendarmerie, Inspection du Travail, Métrologie, Préfecture, services fiscaux et URSSAF notamment), organisent régulièrement des opérations conjointes de contrôle routier.

Ainsi, même s'il convient de souligner que les entreprises de transport s'inscrivent majoritairement dans une démarche respectueuse de la législation en vigueur, certaines d'entre elles pourraient se soustraire au respect de ces obligations. Par le contrôle de conducteurs en situation de travail, ces actions de terrain permettent de déceler très régulièrement des situations de fraudes, qui, sur le seul volet du contrôle au sein d'une entreprise, ne pourraient être facilement mises au jour.

Ces fraudes portent principalement sur :

- l'exercice illégal de l'activité de transporteur ;
- le non-respect des dispositions relatives au cabotage routier ;
- le travail dissimulé (d'activité, de salariés) et la fraude au détachement de salariés ;
- la fraude documentaire (fausses autorisations de transport, usurpation d'identité, faux permis, faux titres de séjour, faux certificats de qualification de conducteurs...) ;
- les fraudes au chronotachygraphe et au système anti-pollution AD-Blue ;
- le non-respect de la législation sociale (temps de conduite et de repos, non-respect de l'interdiction de repos à bord des véhicules, non-respect de l'obligation de retour régulier des conducteurs dans leur pays de résidence ou d'établissement...).

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du **COMité Départemental Anti-Fraudes (CODAF)**, piloté conjointement par la Préfecture et le Parquet de Haute-Saône.

Pour renforcer la lutte contre les différentes formes de travail illégal (travail dissimulé, emploi d'étrangers sans titre de travail, faux travailleurs indépendants ...), l'action des services de contrôle s'articule notamment sur les axes suivants :

- maintien d'un haut niveau de contrôle, en particulier sur les secteurs à risque, en améliorant le ciblage grâce aux échanges de données disponibles entre les services ;
- poursuite de l'intensification des contrôles ciblés en matière de fraude au détachement ;
- mobilisation des partenaires sociaux, notamment au travers de conventions de lutte contre le travail illégal ;
- prise en compte des fraudes émergentes en lien avec le développement des plateformes de mise en relation.

L'opération du vendredi 25 octobre 2024 mobilise **5 Contrôleurs des Transports Terrestres**, ainsi qu' **1 agent dédié à la pesée des véhicules**, de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Participeront également à cette opération :

- **15 personnels motocyclistes du Groupement de Gendarmerie départementale de la Haute-Saône**, dont le commandant de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) et son adjoint ;

- **3 inspecteurs du travail** dont :

. 1 agent de l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle sur le Transport Routier (URACTR) de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) Bourgogne-Franche-Comté ;

. 2 agents de l'Unité de Contrôle de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de la Haute-Saône ;

- **4 chargés de contrôle en métrologie légale** de la DREETS Bourgogne-Franche-Comté ;

- **3 inspecteurs du recouvrement** de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (**URSSAF**) de **Franche-Comté** ;

- **3 inspecteurs des services fiscaux** de la Brigade de Contrôle et de Recherches de Haute-Saône ;

- **la référente fraude** de la préfecture de Haute-Saône et secrétaire du CODAF de Haute-Saône.

Cette opération se déroulera :

le vendredi 25 octobre 2024 de 9:00 à 17:00
sur le parking de l'Aire de They (RN57)
(commune de Sorans-lès-Breurey - 70)

Coordonnées GPS : 47.386473 N / 6.059582 E



Cet emplacement a été choisi pour permettre le contrôle des véhicules circulant sur la RN57, grâce à l'interception dynamique des gendarmes du Groupement de Gendarmerie de Haute-Saône.

Le contrôle des transports terrestres : une mission de régulation du secteur, assurée par le Ministère de la Transition Écologique

Le Ministère de la Transition Écologique (MTE), chargé des transports, coordonne l'action de l'État dans le domaine du contrôle du transport routier de marchandises et de voyageurs. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté est ainsi dotée d'une unité spécialisée dans le contrôle des transports terrestres : le Pôle Contrôle des Transports. Cette unité se compose de 33 agents, répartis sur 7 sites géographiques (Besançon, Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, et Vesoul), permettant de couvrir au mieux le territoire régional.

Les missions de régulation et de contrôle, que les services déconcentrés de l'État exercent dans le secteur des transports, conditionnent le respect des réglementations européennes et nationales qui encadrent ce secteur. De par leurs missions, les CTT garantissent :

- la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules ;
- une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert ;
- le progrès social par le respect des réglementations du travail dans les transports routiers.

Les CTT sont habilités à relever les infractions relatives à de nombreuses réglementations : réglementation sociale européenne (temps de repos, temps de conduite...), Code de la route, transport public routier, transport de marchandises dangereuses, réglementation du travail...

En 2023, 1 076 opérations de contrôles routiers ont été réalisées sur le territoire régional de la Bourgogne-Franche-Comté par les Contrôleurs des Transports Terrestres de la DREAL.

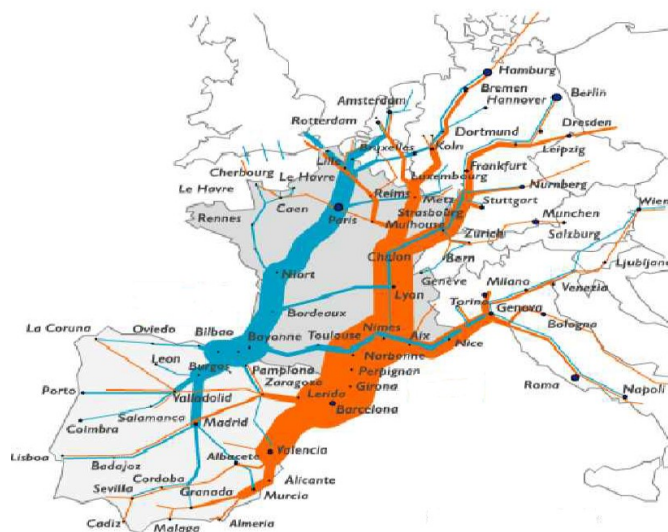
Ces opérations ont donné lieu au contrôle de 5 892 véhicules et ont permis de relever 2 808 infractions dans les domaines du transport public routier, de la réglementation sociale européenne, du travail, du Code de la route...

Le contexte : la Bourgogne-Franche-Comté, une région de transit

De par sa spécificité de région de transit entre le Nord et le Sud de l'Europe, la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement touchée par les phénomènes :

- de cabotage irrégulier (fait de transporter des marchandises entre deux points d'un État sans y être établi) ;
- de travail illégal et fraude au détachement (le détachement permet à un salarié de partir travailler temporairement à l'étranger pour le compte de son employeur en continuant de bénéficier du régime social de son pays d'origine) dans un contexte de concurrence entre pays européens ;
- d'utilisation de véhicules utilitaires légers (VUL) pour le transport de marchandises, souvent en infraction par rapport aux règles de cabotage et de surcharge.

Ces enjeux prioritaires font l'objet d'une attention et de contrôles poussés des services de l'État en région.



La route, un mode de déplacement privilégié

La mobilité routière joue un rôle majeur dans l'économie française. La France est riche d'un réseau de plus d'un million de kilomètres de routes, soit 20 % du réseau européen. Il permet une desserte très fine des territoires et participe à ce titre au développement économique et social du pays. La route confirme sa suprématie sur tous les autres modes de déplacement ; elle permet d'assurer, en France, 88 % des déplacements de voyageurs et de marchandises.

Le transport est le plus gros contributeur des émissions de gaz à effet de serre (GES) et en particulier des émissions de CO₂. Malgré une évolution technologique du secteur qui avait fait diminuer son niveau d'émission, celui-ci repart à la hausse du fait de l'augmentation du parc circulant depuis 2016.

D'après le Service des Données et Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique, un conducteur « grand routier » (c'est-à-dire prenant au moins 6 repos journaliers par mois hors de son domicile) français conduit en moyenne 7 heures par jour et parcourt 460 kilomètres, soit environ 120 000 kilomètres par an (il n'existe pas de données à ce jour pour les conducteurs non-résidents).

La France, pays de transit, carrefour de l'Europe

La France est le pays le plus étendu d'Europe occidentale. Sa superficie représente près de 15 % du territoire de l'Union Européenne. Lieu de transit entre le Nord et le Sud du continent, elle possède des frontières communes avec 7 pays européens et une double ouverture maritime, à l'Ouest et au Sud. Elle est reliée à ses voisins européens par un réseau important d'axes routiers, et effectue l'essentiel de ses échanges commerciaux avec les autres États membres de l'UE.

Depuis l'élargissement progressif des frontières de l'Europe initié en 1951, la France a acquis une position stratégique en Europe qui la place au cœur des échanges commerciaux. De ce fait, elle connaît une forte présence des pays de l'Union Européenne sur son territoire, avec une montée en puissance des pays de l'Europe de l'Est, notamment sur le trafic poids-lourds (PTAC > 3,5t.)